



Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – Fax. : 01.53.18.01.84

Site : www.cgc-dgfiip.info

mail : cgc.bn@dgfiip.finances.gouv.fr

**MOUVEMENT 2016-02 SUR LES
POSTES COMPTABLES C2/3 ET POSTES IDIV ADM
CAPN 3 du 2 au 4 mai 2016
Période d'affectation du 1^{er} juillet au 31 décembre 2016**

I – SYNTHÈSE SUR LES TROIS DERNIERS MOUVEMENTS :

1) **EVOLUTION DU NOMBRE DES DEMANDES (AFIPA, IP, IDIV et inspecteurs) :**

2016-02 : 1979

2016-01 : 2363

2015-02 : 1998

2) **EVOLUTION DU NOMBRE DE VOEUX :**

2016-02 : 73892

2016-01 : 91713

2015-02 : 64845

II – COMPRENDRE LE MOUVEMENT COMPTABLE C2 :

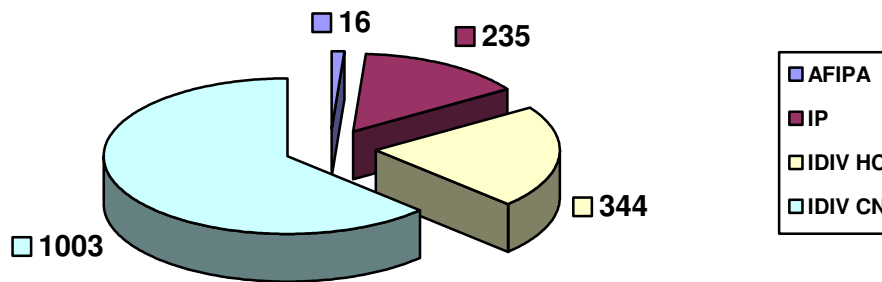
1) **EVOLUTION DU NOMBRE DE POSTES VACANTS C2 :**

2016-02 : 80

2016-01 : 105

2015-02 : 81

2) **FOCUS SUR LE NBRE DE DEMANDES 2016-02 (y compris non éligibles et hors inspecteurs) :**



Soit 1598 demandes

3) **EVOLUTION DES MUTATIONS EN EQUIVALENCE :**

2016-02: 74 postes sont pourvus par un cadre déjà présent sur un poste comptable C2 ou C1 ou en qualité d'agent comptable.

8 cadres dont le poste est supprimé ou reclassé à la hausse obtiennent un autre poste C2.

3 postes comptables C2 "sensibles" sont également pourvus.

On recense 24 postes C2 sont gelés.

A la suite de ces mutations en équivalence entre comptables, **60 postes C2 sont à pourvoir**. Ces postes sont répartis via les quotas à hauteur de 60% pour les cadres administratifs (IDIV HC/IP/AFIPA) et de 40% pour les IDIV CN (comptables ou non comptables) sous forme de promotion.

Pour mémoire, en 2016-01: 77 postes pourvus en équivalence

4) **36 POSTES C2 SONT OFFERTS A DES ADMINISTRATIFS :**

2016-02: 60 postes vacants x 60% : 36

2016-01: 54

2015-02: 48

Le quota de 60% réservé au mouvement en équivalence pour les administratifs fait l'objet d'une répartition par grade comme suit :

50% de ces postes sont réservés aux AFIPA, IP, IDIV ex IP administratifs, soit 18 postes.

L'ensemble de ces postes sont attribués (1 AFIPA et 17 IP). Le plus jeune IP est 6^{ème} échelon au 02/03/2015.

50% de ces postes sont réservés aux IDIV HC administratifs, soit 18 postes.

Il n'y a que 7 postes attribués à des IDIV HC faute de demandes assez larges.

L'ancienneté est comprise entre le 3^{ème} échelon et le 2^{ème} échelon (le plus jeune étant au 2^{ème} depuis le 23/12/2014).

Le solde de ces 11 postes est alors proposé aux AFIPA, IP administratifs qui bénéficie à 9 IP faute de demandes assez larges.

En tout, 27 IP/AFIPA administratifs accèdent à un poste comptable C2.

Les 2 postes non pourvus vont s'ajouter au mouvement en promotion.

5) **LES PROMOTIONS SUR C2 :**

L'attribution de ces postes va permettre à des IDV CN de devenir IDIV HC

2016-02: $24 (60 \times 40\%) + 2 = 26$

2016-01: $36 + 4 = 40$

2015-02: $32 + 1 = 33$

Les 26 postes sont pourvus (le plus jeune étant IDIV CN 3^{ème} échelon au 01/06/2015).

6) **LES PROMOTIONS SUR PLACE (PSP) :**

Il y a 2 cadres concernés par un reclassement C3 vers C2 (contingentés) et 3 cadres qui sont concernés par des opérations de restructuration (non contingentés).

Le quota de 50% de PSP se calcul sur :

- le nombre de cadres concernés par un reclassement à la hausse (hors restructuration : 2)
- auquel s'ajoute le quota de mutation en promotion ($58 \times 40\% = 23$)

$(23 + 2) = 25 \times 50\%$ soit 13 PSP possible.

Il est donc possible de satisfaire l'ensemble des demandes.

2016-01 : 38 PSP

2015-02 : 31 PSP

VACANCES SUR POSTES C2 : NEANT

Pour information, 8 postes comptables « sensibles » sont attribués (3 en mutation et 5 en promotion).

Détail du mouvement C2 :

http://ulyssse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2016/2016_c2_c3_mut_s2/2016_05_c2c3_mv2_c2_arrivee_d.pdf

III – MOUVEMENT DE MUTATION IDIV HC ADMINISTRATIF :

Nombre de postes disponibles : 41 (39 en 2016-01 et 33 en 2015-02)

- 9 postes sont pourvus en mutation ;
- 32 postes sont pourvus en promotion (dont 12 hors réseau DGFIP). L'ensemble des promus sont des administratifs : ‘

http://ulyssse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2016/2016_c2_c3_mut_s2/2016_05_c2c3_mvt2_idiv_hc_arrivee_d.pdf

A noter la promotion de 32 IDIV CN au grade d'IDIV HC à titre personnel six mois avant leur départ à la retraite pour 2016 (24 en 2015) :

http://ulysse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2016/2016_c2_c3_mut_s2/2016_05_c2c3_mvt2_idiv_hc_perso_alpha_d2.pdf

IV – COMPRENDRE LE MOUVEMENT COMPTABLE C3 :

1) LE NOMBRE DE POSTES VACANTS C3 :

2015-02 : 90

2016-01 : 85

2) LES MUTATIONS EN EQUIVALENCE :

48 postes sont pourvus par mutation dont 3 par des cadres dont le poste comptable a été supprimé. Il reste 42 postes à pourvoir en promotion parmi les inspecteurs du vivier après les gels de postes :

http://ulysse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2016/2016_c2_c3_mut_s2/2016_05_c2c3_mvt2_c3_arrivee_d.pdf

3) LES PROMOTIONS SUR PLACE (PSP) :

Néant

VACANCES SUR POSTES C3 : Néant, ce qui prouve qu'il n'y a pas assez de postes pour les inspecteurs qui sont dans le vivier.

V – MOUVEMENT DE MUTATION IDIV CN ADMINISTRATIF :

- 75 emplois sont pourvus en équivalence

- 47 inspecteurs du vivier obtiennent une promotion (dont 2 hors réseau DGFIP).

Détail de ce mouvement administratif :

http://ulysse.dgfip/sites/default/files/fichiers/roles/GRH/GRH_actu/idiv/2016/2016_c2_c3_mut_s2/2016_05_c2c3_mvt2_idiv_cn_arrivee_d.pdf

VACANCES SUR EMPLOIS ADM. IDIV CN :

5 emplois restent vacants sur des postes à profil informatique dans les DISI (D67, D69, D77 et D78).

ETAT DU VIVIER :

Pour mémoire : il y a 73 cadres du vivier 2013 et 63 cadres du vivier 2014 qui perdent leur sélection faute de trouver un poste disponible.

A l'issu de ce mouvement, 42 inspecteurs deviennent IDIV CN sur un poste comptable C3 et 47 inspecteurs deviennent IDIV administratif (62 au titre du vivier 2015 et 27 au titre du vivier 2016).

Il reste au maximum 295 inspecteurs au vivier (88 pour le tableau 2015 et 209 pour le tableau 2016).

Ces infos ne tiennent pas compte des éventuels refus signifiés après la CAPN et des personnes qui partent en détachement.

LES PROPOSITIONS DE LA CFE-CGC DGFIP :

Concernant le vivier des IDIV CN :

Nous voyons les limites de cette sélection :

- *comment concilier un taux de réussite à la sélection affichée par la DGFIP qui avoisinent les 50% alors que le taux de promotion fixé au JO est de 14% en 2016 et 13% en 2017 ?*
- *pourquoi obliger un candidat déclaré apte à devenir IDIV, de repasser cette sélection s'il ne trouve pas d'affectation au cours des cinq mouvements ?*

En effet, nous constatons que certains candidats aptes lors du 1^{er} oral, sont jugés inapte lors d'un deuxième oral trois ans plus tard.

Le système de sélection des IDIV CN est imparfait. En l'état, la CFE-CGC DGFIP propose que la **réussite à la sélection d'IDIV conduise à l'inscription d'un vivier sans limite dans le temps**

Cette proposition évite au lauréat de repasser la sélection s'il ne trouve pas de poste à court terme, laissant le choix à chacun de prendre son grade rapidement en acceptant une forte mobilité ou d'attendre plus longtemps dans le cas contraire.

Cette proposition participe également à réduire le nombre et le coût des oraux à faire passer.

Concernant le passage de deux mouvements administratifs IDIV à un seul dès 2017 :

Pour la CFE-CGC, il s'agit d'une regression sociale. Nous avons relevé que cette proposition était déjà actée mais nous avons alerté l'administration sur la situation des cadres séparés de leurs familles et qui n'obtiennent pas de rapprochement de conjoint/famille.

Nous avons aussi rappelé qu'un mouvement unique au 1er septembre pour l'ensemble des personnels ne pouvait que perturber le bon fonctionnement des services (nombreuses habilitations informatiques à faire sur une courte période, attribution des fonctions...).

Cette décision aura aussi des conséquences négatives pour les inspecteurs inscrit dans le vivier.

Pour recevoir régulièrement des informations de la CGC DGFIP

**Envoyez par courriel votre demande à
cgc.bn@dgfip.finances.gouv.fr**

La CGC DGFIP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.





Le + syndical

CGC-DGFiP

86/92 Allée de Bercy

Bâtiment Turgot

Télédoc 909

75572 PARIS CEDEX 12

Tél. : 01.53.18.01.73 – Fax. : 01.53.18.01.84

Site : www.cgc-dgfi.info

mail : cgc.bn@dgfi.finances.gouv.fr

BULLETIN D'ADHESION 2015 A LA CGC-DGFiP

Barème des cotisations 2016 :

- Inspecteur-élève.....30 €
- Inspecteur 1^{er}- 7^{ème} échelon.....80 €
- Inspecteur 8^{ème} –12^{ème} échelon.....110 €
- Inspecteur Divisionnaire de Classe Normale.....140 €
- Inspecteur Principal.....145 €
- Inspecteur Divisionnaire Hors Classe.....150 €
- Administrateur des FiP Adjoint (AFIPA)..... ;.....155€
- Administrateur des FiP (AFIP).....180 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Normale.....220 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de 1^{ère} Classe.....250 €
- Administrateur Général des FiP (AGFiP) de Classe Exceptionnelle.....270 €
- Retraité.....66 €
- **CSC.....COTISATION LIEE AU GRADE D'APPARTENANCE**

- **NOUVEAUTE : COTISATION DE SOUTIEN : Montant libre**

NB : LA COTISATION OUVRE DROIT A UNE REDUCTION D'IMPOT DE 66%.

Imprimez ce bulletin et adressez-le, accompagné d'un chèque à l'ordre de la CGC-DGFiP à l'adresse figurant en en-tête.

Nom, Prénom :

Fonction, grade et échelon :

Adresse personnelle :

Tél et mail personnel :

Adresse professionnelle :

Déclare adhérer à la CGC-DGFiP

Date :

Signature :

La CGC DGFiP se bat à vos côtés pour défendre vos droits.